

► Une expertise méthodique et respectueuse des normes en vigueur

Pour définir le dispositif d'assainissement individuel le mieux adapté, Abesol effectue les opérations suivantes :

- des sondages géologiques réalisés avec une mini-pelle.
- des tests de perméabilité des sols de type Porchet.

Un rapport d'étude complet sera délivré au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour obtenir l'autorisation de travaux.




Prête-moi ta Plume - Ne pas jeter sur la voie publique

DEVIS GRATUIT

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



146, Chemin des bas prés ouest
30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas

 04 66 56 83 27

du lundi au vendredi : 8h - 17h

FAIRE ou REFAIRE MON ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Construisez en toute sérénité !

w w w . a b e s o l . f r

w w w . a b e s o l . f r



► Je protège mon environnement

**Effluents
traités
=
sol non pollué**

**Respect
des générations
futures**

**Jardin
écologique**



► Pourquoi une étude à la parcelle ?

La mise en place d'un dispositif d'assainissement sans étude préalable, engendre un risque de dysfonctionnement de la filière lorsque le sol n'est pas adapté (stagnation d'eau, colmatage...).

Rendue quasiment obligatoire par la réglementation nationale, l'étude de sol est généralement imposée par les règlements des SPANC en cas de dépôt de permis de construire ou de mise en conformité de l'installation.

Une filière d'assainissement dimensionnée par une étude de sol garantit l'obtention de la conformité administrative délivrée par le SPANC après travaux dans le respect des normes et règlements.



► Mon assainissement dans mon jardin

**Choisir
ensemble
votre assainissement**

**Où
l'implanter ?**

**L'intégrer
dans
le paysage**

